

REGION DE BRUXELLES CAPITALE

Commune d'Auderghem

REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DANIEL BOON

NOTE EXPLICATIVE

1. Description de la situation existante

- L'avenue Daniel Boon relie l'avenue Joseph Chaudron à l'avenue du Grand Forestier sur la commune d'Auderghem.
- Son profil en long est de 520 mètres et est assez vallonné, présentant des pentes comprises entre 1,8% et 6,3 %.
- Cette voirie est à sens unique et la vitesse maximale autorisée est de 30km/h.
- Elle est bordée par des maisons individuelles ou petits immeubles à appartements sur deux à quatre niveaux. Le bâti est implanté en recul par rapport à l'alignement.
- Il n'y a pas d'inflexion de trottoir, ni de dalles podotactiles au droit des traversées piétonnes ;
- Il n'y a pas d'ICR, ni de ligne de transport en commun sur l'avenue Daniel Boon.
- La voirie a un profil en travers de 10,00 mètres de large dans le tronçon compris entre les avenues Joseph Chaudron et Guillaume Van Nerom. Elle est composée :
 - D'une chaussée de 5,00 mètres de large avec du stationnement longitudinal unilatéral côté impair. Ce stationnement n'est pas encadré par des oreilles de trottoir au niveau des carrefours ;
 - Les trottoirs ont une largeur variable comprise entre 2,40 et 2,60 mètres suivant les circonstances locales ;
 - L'état général des revêtements de la voirie et des trottoirs est assez dégradé ;
 - La chaussée est en pavés béton et les trottoirs en dalles 30x30 et en pavés 22x11 au droit des sorties carrossables.
- La voirie a un profil en travers de 11,30 mètres de large dans le tronçon compris entre les avenues Guillaume Van Nerom et du Grand Forestier. Elle est composée :
 - D'une chaussée de 5,00 mètres de large avec du stationnement longitudinal unilatéral côté impair. Ce stationnement n'est pas encadré par des oreilles de trottoir au niveau des carrefours ;
 - Les trottoirs ont une largeur variable comprise entre 3,00 et 3,30 mètres suivant les circonstances locales ;
 - L'état général des revêtements de la voirie et des trottoirs est assez dégradé ;
 - La chaussée est en pavés béton et les trottoirs en dalles 30x30 ;

- En trottoir, il y a une bande engazonnée de 1,50 mètre de large côté chaussée. Elles sont plantés d'arbres avec une entre-distance très variable en fonction des accès carrossables. Ces bandes engazonnées sont interrompues au droit des accès carrossables et aux habitations.
- Les 15 arbres existants vont être abattus pour être remplacés par un nouvel alignement.
- L'implantation actuelle des arbres pose plusieurs problèmes. En effet, côté impair, ils se trouvent juste au-dessus des conduites d'eau et de gaz. Leurs racines ont fortement endommagé le trottoir et risquent de détériorer les conduites. Les arbres sont plantés deci-delà sans avoir d'homogénéité.
- Les chênes sont devenus trop volumineux et à un feuillage très dense pour cette rue. Certains arbres sont devenus vieillissants.



Chêne devant le n°35



Chêne devant le n°115



Pommier devant le n°101



Chêne devant le n°95



Chênes devant le n°92



Cerisier du Japon devant le n°98



Cerisier du Japon devant le n°106



Pommier au-delà du n°106

2. Description du projet :

- Le but du projet est :
 - d'améliorer la circulation des modes doux en réaménageant les trottoirs et sécurisant les traversées piétonnes aux carrefours ;
 - de recréer un nouvel alignement d'arbres et de le prolonger dans le reste de la rue
 - de cadrer le stationnement au niveau des carrefours pour améliorer la visibilité des usagers faibles aux traversées.
- Le projet prévoit l'aménagement d'une voirie classique. Dans le tronçon compris entre les avenues Joseph Chaudron et Guillaume Van Nerom, le profil est réorganisé de la manière suivante :
 - Une chaussée à sens unique de 3,40 mètres de large, filets d'eau compris ;
 - Une zone de stationnement de 1,80 mètre de large côté impair. C'est dans cette zone que sera planté le prolongement de l'alignement d'arbres. Les arbres sont implantés en fonction des accès et également pour perdre le moins de possible de stationnement ;
 - Un trottoir de 2,50 mètres de large côté pair et un trottoir de minimum 2,20 mètres de large côté impair (côté stationnement).

- Dans le tronçon compris entre les avenues Guillaume Van Nerom et du Grand Forestier, le profil est réorganisé de la manière suivante :
 - Une chaussée à sens unique de 3,40 mètres de large, filets d'eau compris ;
 - Une zone de stationnement de 1,80 mètre de large côté impair. C'est dans cette zone que les arbres vont être plantés pour ne plus être au-dessus des conduites d'eau et de gaz ;
 - Un trottoir de minimum 2,90 mètres de large avec la bande engazonnée conservée mais réduite à 1,30 mètre de large comprenant l'alignement d'arbres ;
 - 15 nouveaux arbres vont être replantés en quinconce.
- Les carrefours sont aménagés en plateau, excepté au croisement avec l'avenue Van Nerom qui est aménagé avec un trottoir traversant.
- Les revêtements mis en œuvre sont :
 - De l'asphalte contrebuté par une bande plate qui sert de filet d'eau en chaussée ;
 - Des pavés en béton de format 22x11 et de teinte gris anthracite posés en épi dans les zones de stationnement ;
 - Des pavés en béton de format 20x20 et de teinte gris clair posés à joints alternés en trottoir. La bordure est de type IB avec un chanfrein 2/2 et au droit des garages la bordure est de type IE avec un chanfrein 5/10.
 - Les bordures qui cadrent les zones engazonnées sont enterrées et de type ID1
- Les traversées sont implantées sur les carrefours en plateau. Les traversées sont donc de plain-pied et équipées de dalles podotactiles. Une avancée de trottoir de 5 mètres sera aménagée en amont de chaque traversée pour améliorer la visibilité des piétons.
- Pour réaliser les carrefours en plateau et l'implantation d'arbres, il a été nécessaire de supprimer des 10 places de stationnement. Le bilan stationnement passera donc de 82 à 72 places.
- Au total, 27 nouveaux arbres vont être plantés. L'essence choisie pour tous les arbres de la rue est l'Acer campestre 'Red Shine'.
- Plus de 330m² de zones vertes sont aménagés pouvant reprendre une partie des eaux de ruissellement des trottoirs.
- Pour éviter que les racines n'abiment le revêtement environnant, des guides racines sont prévus à chaque arbre.